

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 26 du 16 juin 2016**

**TEXTE SIGNALE**

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 16 décembre 2014 relatif à la régie et aux sous-régies de recettes et d'avances instituées auprès du service historique de la défense.

*Du 2 juin 2016*

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 16 décembre 2014 relatif à la régie et aux sous-régies de recettes et d'avances instituées auprès du service historique de la défense.**

*Du 2 juin 2016*

NOR D E F F 1 6 1 4 9 7 2 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 16 décembre 2014 (JO n° 296 du 23 décembre 2014, texte n° 43 ; signalé au BOC 1/2015 ; BOEM 410.6.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 133 du 9 juin 2016, texte n° 13 ; signalé au BOC 26/2016.

---

Par arrêté du ministre de la défense en date du 2 juin 2016, le I de l'article 2 de l'arrêté du 16 décembre 2014 relatif à la régie et aux sous-régies de recettes et d'avances instituées auprès du service historique de la défense est ainsi modifié :

Le montant : « 172 000 » euros est remplacé par le montant : « 42 300 » euros.